

Athlétisme : l'argent perdu par Eloyse Lesueur ne peut «pas s'être évaporé», selon un gestionnaire de patrimoine

Frédéric Schatzlé conseille des sportifs professionnels depuis 35 ans pour gérer leur patrimoine. Il décrypte l'affaire Eloyse Lesueur, l'athlète qui a déclaré avoir été spoliée de 500 000 euros par la faute de la Fédération française d'athlétisme.



Eloyse Lesueur (ici en 2017) réclame 170 000 euros de réparations à la Fédération française d'athlétisme pour des manquements dans la gestion de ses revenus. AFP/Anne-Christine Poujoulat
Par Lionel Chami

Le 28 juin 2020 à 16h05

Vendredi dernier, [Eloyse Lesueur](#), 31 ans, a assigné la Fédération française d'athlétisme (FFA) devant le tribunal judiciaire de Paris pour « manquements » dans la gestion de ses revenus et réclame 170 000 euros de réparations à cette dernière. Le 21 juin, la double championne d'Europe du saut en longueur (2012 et 2014), championne du monde en salle (2014), a témoigné lors d'un reportage diffusé dans *Stade 2*. Durant les meilleures années de sa carrière, de 2011 à 2015, elle dit avoir épargné 500 000 euros de revenus, somme dont il ne resterait rien. Pour *Le Parisien*, Frédéric Schatzlé, président de la société Elite Patrimoine, donne son sentiment sur cette affaire.

Que vous inspire le cas d'Eloyse Lesueur ?

FRÉDÉRIC SCHATZLÉ. Je le trouve extrêmement bizarre. Dans cette affaire, j'ai l'impression que personne n'est à sa place. La sportive n'est pas à sa place, la Fédé non plus. Encore que la position de cette dernière ne soit pas connue, ce qui invite à la réserve. Dans le reportage, l'avocat ne dit que quelques mots... S'ils ont porté plainte, c'est certainement qu'ils ont quelque chose dans leur dossier, mais il se peut qu'il y ait un aspect publicitaire, je ne sais pas.

Comment cette athlète aurait-elle dû gérer ou faire gérer ses revenus ?

Dans les sports individuels, les sportifs ont peu de salaires : une rémunération d'un club et/ou des aides personnalisées. En revanche, ils ont des contrats de sponsors. Visiblement, cette jeune femme a eu à un moment pas mal de sponsors. On entre dans le domaine du droit à l'image et cela nécessite un travail d'équipe de professionnels, toujours le même, impliquant un expert-comptable, spécialisé si possible, et un avocat fiscaliste expérimenté.

Comment cela aurait-il dû se passer pour Eloyse Lesueur ?

Pour cette jeune femme, on évoque 500 000 euros de droits à l'image, cumulés sur plusieurs saisons. D'abord, il ne faut pas confondre chiffre d'affaires et résultats, erreur que font souvent les sportifs. Quand un sponsor vous verse une somme, il y a des charges, des frais et des impôts. En gros, il faut appliquer un coefficient de « 2,5 ». Ainsi, quand il y a un chiffre d'affaires de 500 000 euros, il faut diviser par 2,5, si bien que 200 000 euros environ terminent dans la poche du sportif au final. Au cas par cas, nous essayons d'« optimiser » les gains en tentant de réduire ce coefficient, de le ramener aux alentours de 2, toujours dans les limites de la légalité bien entendu. Mais les 200 000 euros, le sportif est censé les percevoir. C'est pourquoi j'ai été très surpris que cette jeune femme dise ne pas avoir perçu ne serait-ce qu'une partie de ses gains...

Que doit-elle faire à ce stade ?

Si elle a été prise en main par la FFA, par un service qui lui-même fait appel à un cabinet d'expert-comptable, ainsi qu'on l'a vu dans le reportage, il faut reconstituer la comptabilité des années concernées. Les sommes ne peuvent pas s'être évaporées. A l'évidence, il s'est passé autre chose dont il n'est question ni dans le reportage ni dans les divers articles parus sur le sujet.

Newsletter - L'essentiel de l'actu

Chaque matin, l'actualité vue par Le Parisien

JE M'INSCRIS

Votre adresse mail est collectée par Le Parisien pour vous permettre de recevoir nos actualités et offres commerciales. [En savoir plus](#)

L'athlète reconnaît elle-même une forme de négligence...

Le premier responsable, c'est le sportif lui-même. Chacun est maître de sa vie. Confier ses intérêts à sa Fédé qui proposerait un accompagnement, pourquoi pas. Dans le cas présent, il est question d'accompagnement « administratif ». Je ne vois pas bien à quoi cela renvoie exactement... Les vrais sujets sont de nature juridique, sociale, fiscale, financière et comptable. La moindre des choses, c'est qu'un bilan soit fait chaque année.